



**Commune municipale**  
Route de France 36  
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27  
E-Mail : [administration@soyhieres.ch](mailto:administration@soyhieres.ch)

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2022-01690-S

<b>Requérant(s)</b>	Cyril Duvernet, Rue du 23 Juin, 39C, 2805 Soyhières
<b>Auteur du projet</b>	Cyril Duvernet, Rue du 23 Juin, 39C, 2805 Soyhières
<b>Description de l'ouvrage</b>	Installation d'un poêle à bois avec sortie du tube en façade et remplacement de la barrière existante par une barrière type treillis verte.
<b>Cadastre(s), parcelle(s)</b>	Soyhières, 79
<b>Lieu-dit, rue</b>	Sur la Halle, Rue du 23-Juin 39c, 2805 Soyhières
<b>Affectation de la zone</b>	En zone à bâtir, Zone centre, CA
<b>Plan spécial</b>	Aucun
<b>Dérogation(s) requise(s)</b>	Aucune
<b>Requête(s) spéciale(s)</b>	Aucune
<b>Début de la publication</b>	18.11.2022
<b>Échéance de la publication</b>	28.11.2022

### Ouvrages

Longueur barrière : 21.00 m hauteur barrière : 1.20 m

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 18 novembre 2022

**COMMUNE DE SOYHIÈRES**

Au nom de la police des constructions

Le maire  
Christian Zuber

Le secrétaire  
Luca Haering

